

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Achamps-
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

M^{me} Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce

Le 22 août 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE227231052

Accorder un contrat à Les Constructions H2D inc., pour des travaux d'égout (réhabilitation), de conduites d'eau (reconstruction et réhabilitation), de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'utilités publiques (CSEM) et d'architecture de paysage dans les rues Tupper et du Sussex, dans l'avenue Hope, dans le boulevard René-Lévesque, dans le parc Hector-Toe-Blake et dans la place Henri-Dunant, dans l'arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 11 061 948,63 \$ (contrat: 9 307 457,35 \$ + contingences: 930 745,73 \$ + incidences: 823 745,55 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 404230 (5 soumissionnaires).

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE227231052

Accorder un contrat à Les Constructions H2D inc., pour des travaux d'égout (réhabilitation), de conduites d'eau (reconstruction et réhabilitation), de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'utilités publiques (CSEM) et d'architecture de paysage dans les rues Tupper et du Sussex, dans l'avenue Hope, dans le boulevard René-Lévesque, dans le parc Hector-Toe-Blake et dans la place Henri-Dunant, dans l'arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 11 061 948,63 \$ (contrat: 9 307 457,35 \$ + contingences: 930 745,73 \$ + incidences: 823 745,55 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 404230 - 5 soumissionnaires.

À sa séance du 3 août 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$*

Le 10 août 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des travaux de reconstruction et de réhabilitation de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'utilités publiques (CSEM) et d'architecture de paysage dans l'arrondissement de Ville-Marie. Les invités ont d'abord décrit la nature et l'étendue des travaux à l'aide d'un plan de localisation. Ces travaux visent notamment à augmenter les espaces verts et à améliorer la sécurité dans le secteur.

Les représentants du SIRR ont ensuite passé en revue les étapes de l'appel d'offres publié du 2 mai au 14 juin 2022. Durant cette période, six (6) addenda ont été émis afin de fournir des précisions aux devis techniques, des ajustements aux plans et pour

répondre aux questions, dont quatre (4) ont eu un impact sur les coûts estimés du contrat. Parmi les treize (13) preneurs du cahier des charges, cinq (5) fournisseurs ont déposé une soumission. L'analyse des soumissions montre un écart de 16 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire ainsi que de 10,8 % avec l'estimation préparée par la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC).

Les commissaires ont demandé et obtenu des clarifications, entre autres, sur le détail des écarts entre l'adjudicataire et les autres soumissionnaires, qui se situent principalement dans la reconstruction de la chaussée, l'éclairage et la CSEM. Dans l'ensemble, les explications fournies par les personnes représentant le SIRR ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier, Direction des infrastructures pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE227231052 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.